

canadienne telle qu'elle est véritablement ainsi que les idées que s'en font les Canadiens.

Le Comité est convaincu qu'il faut expliquer la justice pénale aux Canadiens par des programmes d'information publique, et que la collectivité doit être amenée à y jouer un rôle et doit avoir l'occasion de s'y engager davantage à tous les niveaux. Les réformes doivent pallier les vraies faiblesses, notamment les préoccupations du public et son manque de confiance envers le système.

D'après le Comité, il y aurait plusieurs points de convergence de l'opinion publique au sujet de la *justice pénale*. Premièrement, tout le monde reconnaît que la protection de la société doit être un objectif de la justice pénale. Les désaccords apparaissent sur la manière d'atteindre cet objectif. Certains mettent l'accent sur une plus grande prévention du crime, d'autres sur des réformes de la détermination de la peine (moindre disparité entre les peines, imposition de peines plus longues) et d'autres encore, sur des solutions efficaces autres que l'incarcération (aussi bien à l'étape de la détermination de la peine qu'à celle de la libération), etc. Tous s'entendent sur le principe de la protection de la société, mais il y a de nombreuses façons de l'assurer.

Un autre point de convergence concerne la notion de responsabilité du délinquant, c'est-à-dire que si l'on enfreint la loi, on doit en assumer la responsabilité. Les opinions divergent par contre sur la façon de faire assumer au délinquant la responsabilité de sa conduite : châtement plus ou moins sévère, restitution et indemnisation de la victime, réconciliation entre le délinquant, d'une part, et la victime et la société, d'autre part, ou possibilités de réadaptation. Encore une fois, tout le monde s'entend pour considérer qu'il faut faire assumer la responsabilité de ses actes au délinquant, mais il peut y avoir de nombreux moyens d'y parvenir.

On remarque également un consensus sur le principe des solutions autres que l'incarcération pour les délits sans recours à la violence ou pour les délinquants non violents. Les divergences d'opinion n'apparaissent que lorsque l'on cherche à déterminer qui sont les délinquants non violents et comment réduire le plus possible les risques de récidive.

Les points de divergence s'accroissent quand on passe du général au particulier. Au sujet de la détermination de la peine par exemple, on pourrait poser un certain nombre de questions. Les peines sont-elles trop